



Mairie de la Heunière

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DE** **LA HEUNIERE DU 01 AVRIL 2021**

Date de convocation : dimanche 26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 01 avril, à vingt heures sept, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Etaient présents : Jérôme FOUCHER (maire), Florence ROPARS (2^{ème} adjointe), Loïc BUISSON Daniel LAVEILLE, Jacques GIGANT, Céline DA SILVA, Alexandre BOURGEOT, Isabelle MARTIN.

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Jonathan RESSE (1^{er} adjoint), Jean VAREN, Anne Sophie RIGOLOT.

Extérieur présent : M. Florian Gambin, journaliste du Démocrate, présent sur sa seule initiative.

Secrétaire de séance : Daniel LAVEILLE

Le compte rendu de la réunion du 25 février 2021, est approuvé et signé par les présents à l'exception de Céline Da Silva qui n'est pas d'accord avec le point 7 concernant la mare du poirier jaune.

1/ Espaces verts vieux bourg et lotissement du Heure.

Le devis pour l'année 2021 est voté par 10 voix (pouvoirs donnés à Mr BOURGEOT de Mr RESSE et à Mme MARTIN de Mr VAREN). Mme RIGOLOT n'ayant pas laissé de pouvoir.

Pour 2022, un cahier des charges sera rédigé et des appels d'offres seront faits.

Le devis pour l'entretien des caniveaux est voté.

Le devis pour le rebouchage des nids de poule sur la voirie est voté.

2/ Vote concernant les espaces verts du lotissement du clos du curé : maintien ou désengagement.

A ce jour, suite aux problèmes connus au sein du lotissement, la SNA nous conseille de ne pas maintenir l'entretien des espaces verts ainsi que le nettoyage des caniveaux et ce tant que les problèmes perdurent. Le conseil vote pour le désengagement.

3/ Arbitrage et vote du budget primitif 2021.

Le budget primitif 2021 est voté par l'ensemble des personnes présentes.

Une augmentation de 2% de la taxe foncière sur le bâti et non bâti a été voté.

Le nouveau taux pour le bâti pour la Heunière est de : 42.27 %, dans le département la moyenne est de 47,68%.

Le nouveau taux pour le non bâti pour la Heunière est de : 56,31 %, dans le département la moyenne est de 50,76%.

4/ Continuité suite ou fin de dossier friche propriété TREGUIER.

Le débroussaillage a commencé sur la propriété. La date limite est le 05 avril 2021, le conseil décide d'attendre le prochain conseil municipal pour voir le résultat final avant de prendre une décision sur la suite de la procédure.

5/ Retour d'expérience sécurisation des carrefours et nouvelle demande « intersection route du buisson marie avec lotissement du heure ».

Les stops et le miroir installés, ont permis de faire diminuer la vitesse dans notre commune.

Il reste à poser un miroir et un panneau d'entrée d'agglomération « LA HEUNIERE ».

Une question a été posée sur la possibilité d'installer un stop à l'intersection du lotissement du Heure et la rue du buisson marie. A ce jour, le conseil municipal rejette cette demande car cette rue est moins fréquentée et offre une visibilité satisfaisante.

6/ Point travaux fossé du cimetière, planning d'exécution travaux.

Le démarrage des travaux est prévu deuxième quinzaine d'avril.

7/ Divers :

Suite travaux ENEDIS.

Jérôme FOUCHER attend toujours un rdv pour la réception du chantier.

Caméra vidéo.

Le dossier complet a été envoyé et nous attendons une réponse pour le montant des subventions qui pourraient être attribuées.

L'installation de cette vidéo sera programmée en 2022 si le budget le permet. Le coût total du devis est d'environ 64000 euros à ce jour.

Travaux bâtiments publics.

Une rampe d'accès handicapé à la mairie est prévue en 2021.

La rénovation de la mairie prévue en 2022 avec un emprunt si nécessaire.

Certificats d'urbanismes.

Beaucoup de discussions sur la lenteur des réponses aux demandes déposées en mairie :

Ils existent des différends entre la mairie, la SNA ..., disons que le retard de tous les dossiers sont dû à la pandémie. Tout devrait rentrer dans l'ordre rapidement.

Les demandes de certificat d'urbanismes, de déclarations préalables de travaux et de permis de construire doivent être instruites selon une procédure documentaire précise, certains dossiers de début de mandat par manque d'expérience de Mr Le Maire et par manque de renseignement de la part de la SNA, ont pris du retard dans leurs élaborations. Cela va rentrer dans l'ordre progressivement.

Reprise lotissement du Heure.

A ce jour, le dossier est complet, il ne reste plus que la signature chez le notaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h40.